

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH)

CONCERTATION PRÉALABLE À L'ARRÊT DU PROJET

Par le présent avis, la Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne (3CBO) informe l'ensemble de ses administrés de l'organisation de réunions publiques d'information et d'échange, préalables à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), actuellement en cours d'élaboration sur le territoire intercommunal.

Le PLUiH constitue le document de référence qui déterminera, pour les dix à quinze prochaines années, les orientations d'aménagement, d'habitat et de développement du territoire, notamment en matière de sobriété foncière, de réhabilitation du bâti existant, d'adaptation au vieillissement de la population, de développement commercial et touristique. Son entrée en vigueur est envisagée en 2027.

Ces réunions publiques constituent la dernière étape de concertation avec la population avant l'arrêt du projet de PLUiH par le Conseil communautaire. Elles seront présentées par M. Lamour, en présence des élus et des techniciens en charge de l'élaboration du document.

DATES, HORAIRES ET LIEUX DES RÉUNIONS

DATE	HEURE	COMMUNE	LIEU
Mercredi 7 octobre 2026	18h30	CHÂTEAU-RENARD	Salle des fêtes
Samedi 10 octobre 2026	14h00	COURTENAY	Pôle culturel
Lundi 19 octobre 2026	18h30	LA SELLE-SUR-LE-BIED	Salle des fêtes

OBJET DES RÉUNIONS

Ces temps d'échange permettront de présenter aux habitants :

- les enjeux de l'aménagement du territoire et la portée réglementaire du PLUiH ;
- les objectifs fixés pour le territoire au cours des prochaines années ;
- les grandes orientations retenues : sobriété foncière, réhabilitation du bâti, adaptation de l'habitat et des équipements à l'évolution démographique et au vieillissement de la population, soutien au commerce de proximité et développement touristique ;
- le calendrier de la procédure jusqu'à l'approbation du document.

Ces réunions sont ouvertes à l'ensemble des administrés de la 3CBO, sans inscription préalable. Elles constituent une occasion privilégiée de mieux connaître son territoire et de s'investir dans son avenir.

AFFICHE LE



- 2 OCT. 2026

2026/76

La secrétaire générale de mairie
[Signature]

Fait pour être porté à la connaissance du public,
Le Président de la Communauté de Communes
de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne